

# DECOUVERTE DU CHÂTEAU DE LA SENAIGERIE

*Les premières journées du patrimoine organisées à Bouaye en septembre 2000, permirent en accord avec M. et Mme Hugot, propriétaires de la Sénaigerie, de faire découvrir leur domaine à un nombreux public. Nous publions ci-après la synthèse des éléments nous ayant permis les commentaires de ces visites guidées.*

## SITUATION et ETYMOLOGIE

Le château de la Sénaigerie est étroitement lié au lac de Grandlieu. Celui-ci revêt, par ses ressources, une grande importance au Moyen Âge où l'on ne mange pas de la viande tous les jours. L'étude des livres de comptes d'Anne de Bretagne nous confirme que le poisson est un met plus fréquent qu'aujourd'hui. Source de revenus, le lac de Grandlieu sera l'enjeu de convoitises attestées dès l'époque médiévale.

Située en bordure du lac de Grandlieu, près de l'exutoire qui, par la rivière l'Acheneau, assure la communication de ce grand lac de plaine avec la Loire, la Sénaigerie s'est implantée à proximité d'une grève en pente douce. Ainsi sont facilités tant l'accès au lac que le contrôle stratégique des activités qui s'y déroulent. C'est à partir de cette situation privilégiée que les officiers ducaux chargés des eaux et des forêts, placés sous le ressort de la châtellenie de Loyaux et de Touffou, peuvent contrôler les entrées et sorties du lac. Le domaine de la Sénaigerie deviendra une réalité administrative et seigneuriale importante : on considère que les deux-tiers des terres de la paroisse de Bouaye étaient propriété du seigneur de la Sénaigerie.

L'étymologie même du mot Sénaigerie nous renvoie à la pêche et aux droits qui s'y rattachent. La senne est un filet qui permet aujourd'hui encore, chaque 15 août à Passay, de réaliser des *coups de senne*, pêche collective où l'on emprisonne le poisson dans une nasse que l'on resserre progressivement. La *Sannagerie* (mentionnée dès 1377), issue du *Cénagium* médiéval, est le lieu où l'on perçoit les droits de pêche et notamment le droit et le devoir de *cénage*. Le premier établit une rente perçue à la suite de l'affermage d'un droit de pêche, le second est relatif au droit spécifique de pêche à la senne (filet).

Si elle est très liée au lac de Grandlieu, la Sénaigerie est aussi entourée des restes épars de la forêt ducale de Touffou. Cette forêt, réduite aujourd'hui à quelques hectares près de Vertou, s'étendait au Moyen Âge de Montbert à Saint – Léger et jouait un rôle économique très important pour se chauffer, construire (charpentes), fabriquer les barriques nécessaires au transport du vin. La forêt est également un lieu de pacage (pâturage appelé aussi affiage) pour les bêtes. Le droit de pacage est source de revenus pour le propriétaire de la forêt, car si les paysans peuvent avoir quelques bêtes, rares sont ceux qui possèdent des terres. Les études réalisées par Michel Lopez ont permis de comptabiliser, au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, une moyenne annuelle de 4000 bêtes pâturant en forêt de Touffou. D'autres droits en lien avec la forêt sont détenus par le seigneur de la Sénaigerie : le droit d'avète (possession des essaims d'abeilles), le droit d'aires d'épervier, le droit de symaux (sur les branches de la cime des arbres coupés par les officiers ducaux). Face aux droits du seigneur, le braconnage existe et on trouve ainsi trace, en 1366, d'une annulation des amendes des paysans pour non solvabilité !

De nos jours, le parc du château qui contenait encore 34 hectares en 1965, est réduit à un peu plus de 9 hectares suite à la vente de terrains à la fin des années soixante pour la construction d'un des premiers lotissements de Bouaye.

## LE LOGIS SEIGNEURIAL et SES PROPRIETAIRES

Un premier manoir dût exister avant le logis seigneurial que l'on connaît aujourd'hui. Celui-ci, dont la charpente d'origine date du début XVII<sup>ème</sup>, comporte trois niveaux : rez-de-chaussée attenant aux cuisines, 1<sup>er</sup> étage où se trouvait un salon bibliothèque, et combles aménagés au dernier étage. La façade s'organise autour d'une tour centrale carré avec encorbellement et à pans coupés (XV ou XVI<sup>ème</sup>). Cette tour contient l'escalier droit qui permet l'accès à l'étage (XVIII<sup>ème</sup>). Si l'on cherche à retracer l'historique des titres de propriété de la Sénaigerie, les historiens nous apprennent qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle, Jehanne Gastineau épouse Millet de Machecoul, et lui apporte, dans sa corbeille de mariée, la Sénaigerie. En 1425, est mentionné l'hôtel (la demeure) et la métairie de la Sénaigerie.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, par le biais des alliances, la Sénaigerie devient propriété des De la Lande de Machecoul. En 1542, François De la Lande vend le domaine à Louis Gabard. En 1576, c'est François Biré qui l'achète à son tour. La famille Biré en restera propriétaire pendant trois siècles jusque dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> où Emile Simon l'achète. Siège du pouvoir seigneurial jusqu'à la révolution, la Sénaigerie reste une demeure de notables au XIX<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs maires de Bouaye y établiront leur domicile : Philippe Biré, maire de 1807 à 1830, Auguste Biré, maire de 1841 à 1848, Emile Simon lui aussi maire, habite un temps la Sénaigerie. Il en partage rapidement les terres, conserve les terres viticoles et fait construire avant 1880, à quelques centaines de mètres, Herbauges, manoir de style balnéaire, moins austère que la Sénaigerie.

Emile Simon vend la Sénaigerie et sa métairie à M. De Vallois dont le nom apparaît comme *propriétaire très estimé* des lieux en juillet 1878 dans les archives paroissiales. La famille De Vallois en restera propriétaire jusqu'en 1966 où Philippe (de) Biré rachète la propriété de ses aïeux. Désargenté, celui-ci ne peut bientôt plus faire face à l'entretien important que nécessite un tel bâtiment et ses dépendances. La ruine menace la Sénaigerie lorsque Philippe Biré se résout à vendre la demeure ancestrale à M. et Mme Bigo en 1997 ; ceux-ci entreprennent de restaurer la chapelle, puis revendent le domaine à M. et Mme Hugot en 1999. Les propriétaires actuels souhaitent sauver le château et y développent des activités touristiques et festives.

## LA FUIE

Symbole fort du pouvoir seigneurial, la fuie ou colombier nous rappelle que seuls les puissants seigneurs avaient droit de fuie. Ce droit et l'architecture intérieure de l'édifice soulignent le contrôle du seigneur de la Sénaigerie sur les terres environnantes. On compte près de 900 boulines (niches pour les pigeons) à l'intérieur de la fuie de la Sénaigerie. Chaque bouline correspondant à l'équivalent d'un demi-hectare, c'est donc sur une superficie de 450 hectares que s'étendait la seigneurie de la Sénaigerie.

La fuie, assez rare en Pays de Retz, possédait un lanterneau en tuffeau. Celui-ci fut mis à terre par la tempête de décembre 1999, ce qui fragilise l'édifice. M. et Mme Hugot, propriétaires, ont participé au concours *Sauvez un trésor près de chez vous* soutenu par le

journal Ouest-France et ont obtenu un des premiers prix en octobre 2001. Ainsi les fonds qui leur ont été attribués permettront une sauvegarde et une remise en état de la fuie dont les dimensions sont conséquentes : sept mètres de circonférence, vingt m<sup>2</sup> de surface au sol et plus de dix mètres de hauteur à l'origine.

## LA CHAPELLE

Si l'existence d'une chapelle plus ancienne et intégrée aux bâtiments constituant le logis est assurée, nous n'avons pas à ce jour plus d'éléments pour la situer. Par contre, au sein des archives d'état civil, nous trouvons sous la plume du prêtre chapelain de la Sénaigerie, Jean-Baptiste Raguideau, mention de la bénédiction, le 17 juillet 1764, de la *nouvelle chapelle* construite un peu à l'écart du logis. La chapelle est dédiée à Saint Jean-Baptiste. Cette bénédiction s'effectue en présence des recteurs des paroisses de Bouaye, Brains, Saint-Aignan et Saint-Léger.

Lors de la période révolutionnaire, le recteur de Bouaye Michel MARTIN refuse de prêter serment ; c'est alors le chapelain de la Sénaigerie, Nicolas Jeulin, âgé de soixante ans qui accepte et devient quelques temps prêtre de la paroisse. La chapelle de la Sénaigerie devient un lieu de culte secret, et un rapport de police mentionne qu'elle est un rendez-vous de rassemblement de citoyens fanatisés qui ne s'éloignent de leur église paroissiale que pour se coaliser et sans doute à de mauvais dessein. Le Conseil municipal prend la décision de fermer la chapelle et d'y faire apposer le scellé sur laquelle porte ils feront mettre une barre de fer. En 1793, le château est occupé par l'armée républicaine pour surveiller les sorties du lac de Grandlieu ; dès lors, l'activité culturelle et contre-révolutionnaire menée autour de la chapelle cesse. Après la tourmente révolutionnaire, la chapelle est rendue au culte ; ainsi le 21 avril 1838, l'abbé COICAUD qui vient de s'installer en la paroisse de Bouaye, l'inspecte et donne un avis favorable à son utilisation pour des offices. Dans la chapelle, seront également célébrés mariages et sépultures dont les dernières furent, au XX<sup>ème</sup> siècle, celles de la mère et des deux épouses de M. Biré.

Plus près de nous, mentionnons que l'autel de la chapelle latérale Saint Jean-Baptiste existant dans l'ancienne église de Bouaye fût déposé, en avril 1969 lors de sa destruction, pour être remonté dans la chapelle de la Sénaigerie. M. Bigo a opéré une première remise en état de la chapelle pour en refaire un lieu religieux ; il a pour cela acquis des chaises auprès de la paroisse de Pont-Saint-Martin. La chapelle, simple et sobre, aux vitraux endommagés, n'a pas été incluse dans les bâtiments faisant l'objet de mesures de classement prises par la DRAC, en mars 1999, pour protéger la Sénaigerie.

## LES DEPENDANCES

Les dépendances sont regroupées au sein d'une cour dite *cour carrée* de part sa configuration. Elle n'est pas classée et l'état des bâtiments au trois-quarts sans couverture laisse craindre le pire.

Dotée d'une charpente remarquable, une longue pièce accolée au logis constitue le côté le plus ancien de la cour carrée. Elle correspond à la salle qui contenait les cuves pour fouler le raisin et le pressoir appartenant au seigneur de la Sénaigerie. Il s'agissait d'un pressoir banal, c'est à dire un pressoir où les paysans devaient nécessairement effectuer leurs vendanges. Nous trouvons trace, dans la toponymie boscéenne, de nombreuses terres viticoles souvent plantées lors des défrichements du Moyen Âge. Ainsi, *les terres quartiers*,

*les quartrons* nous rappellent que le quart de la récolte devait revenir au seigneur de la Sénaigerie.

Les trois autres côtés de la cour carrée sont plus récents. Ils ont été construits après 1826, date du premier cadastre boscéen où ils n'apparaissent pas. L'influence dite clissonnaise y est très sensible : toutes les ouvertures sont en briques et l'ensemble, à l'origine couvert de tuiles, est très réussi. Plusieurs fonctions domestiques trouvaient place dans les bâtiments de la cour carrée : four à pain, écuries, étables, enfin à l'ouest, une porte cochère donne sur un ancien potager, vaste et entouré de hauts murs.

Notice réalisée par J.Garreau  
Suite aux recherches des membres  
de l'association Bouaye-Histoire